Les Nouvelles

LE PETIT BACHYNOIS

BRÈVES

L'actualité de la commune

Le samedi 28 août, en collaboration avec la commune, l'office de tourisme de la CCPC organisait un rallye énigmes "**la mission secrète d'Henriette**" sur une partie du chemin "dans les pas de Monique", huit groupes représentant une dizaine de familles ont participé à cette activité.

Le jeudi 2 septembre a eu lieu la rentrée scolaire pour 149 enfants avec une équipe enseignante et périscolaire partiellement renouvelée.

Le lundi 6 septembre, les joyeux bourleux reprenaient leur activité dans une bourloire rénovée. N'hésitez pas à aller les rencontrer !

La commune a fait don d'anciens mobiliers scolaires à l'école de Pepinster, province de Liège, durement dévastée par les intempéries de l'été.

Le dimanche 19 septembre, à l'occasion de la journée du patrimoine, 75 personnes ont pu visiter le musée d'antan et admirer la statue de la vierge bleue et le calice des seigneurs de Tenremonde, exposés dans l'église, ainsi que la chapelle sépulcrale.

Le conseil municipal du 1er septembre 2021

Après la validation du compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. **Modification budgétaire N°2**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil valide les ajustements budgétaires suivants en section d'investissement :

- Article 21538 : autres réseaux, il est prévu 36349,40€ pour l'installation de bornes de recharge électrique dans le cadre de l'aménagement de la place ce qui ne sera pas effectué en 2021 : - 15000€

- Article 2188 : autres immobilisations corporelles il n'est prévu que 1094,40€ pour l'achat de grilles d'exposition, effectué fin 2020, à payer sur le budget 2021 : + 15000€

2. **Compte-rendu des délégations accordées au maire dans le cadre de la délibération du conseil municipal du 25/05/2020 (article L.2122-22 du CGCT)**

Attribution du marché pour vidéoprotection.

7 entreprises ont répondu à notre appel d'offres pour un prix compris entre 93956€ et 160706€. C'est la société ERYMA pour 114990,68€ qui a remporté le marché, grâce à sa note technique de 59/60.
Sa proposition correspond mieux techniquement à notre cahier des charges.

3. **Taxation des logements vacants depuis plus de 5 ans**

L'article 47 de la Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, codifié 1407 du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 années, cela concerne la part communale. La taxe est établie au nom du propriétaire. Cette décision prendra effet au 1er janvier 2022.

Le conseil décide d'appliquer cette mesure.

4. **Aide aux permis de conduire**

Le Conseil Régional a adopté récemment la création d'une aide individuelle au permis de conduire pour aider à l'insertion professionnelle des jeunes.
Ce nouveau dispositif de la Région annule le précédent qui était d'un prêt à rembourser.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil valide le fait de compléter cette aide avec les mêmes règles d'attribution que le Conseil Régional, de 10% du montant plafonné par l'aide régionale.

5. **Recrutement d'un agent en contrat aidé**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide de recruter une personne afin de compléter l'équipe du périscolaire (cantine). Potentiellement nous avons sélectionné un profil qui correspond aux règles d'embauche d'un contrat aidé pour un horaire hebdomadaire de 20h. L'aide de l'Etat est fixée à 50% de la rémunération plafonnée au smic, sur une durée maximale de 24 mois.

6. **Recrutement d'agents contractuels**

Sur proposition de M. le Maire, afin de compléter l'équipe du périscolaire (encadrement des enfants et entretien des locaux), le conseil décide de créer 2 postes d'agent contractuel.
Ces 2 postes de 17,5h et de 20h, seront affectés à la garderie, la cantine et le nettoyage des locaux.

7. **Fonds de concours de la CCPC pour le désenvasement des fossés**

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, notre communauté de communes nous propose une aide fixée à 40% du coût des travaux. Le plafond des travaux est fixé à 4€ par mètre linéaire de fossé désenvasé. La périodicité de curage des fossés est fixée à 8 ans, sauf cas exceptionnel de la tenue des berges. Ne pourront bénéficier de cette aide que les curages effectués selon la technique proposée, comme désenvaser uniquement le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé et préserver la végétation des talus. Chaque année en septembre, une réunion est organisée avec les agriculteurs pour définir le plan de curage à venir.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil valide la signature d'une convention avec la CCPC.

8. **Rétrocession de la voirie du lotissement Proteram (vierge bleue) à la commune de Bachy**

Trois parcelles (A 1781, A 1782 et A 1783) propriétés de l'aménageur, sur le lotissement de 11 maisons près de la « Vierge Bleue », sont prévues pour les aménagements futurs de la zone 1AU du centre : prolongation des sentiers piétonniers de la vierge bleue vers la RD955 et création d'un accès en sens unique pour accéder ou sortir de la zone 1AU du centre.
La société Proteram se propose de nous rétrocéder gratuitement celles-ci.
Les frais de notaire seront à la charge du vendeur.

Le conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer les actes authentiques.

9. **Mise à la réforme de mobilier**

Afin de pouvoir exécuter un don en faveur d'une école belge détruite à 80% par les inondations du 14 et 15 juillet pour les écoles de Pepinster en région de Liège, il nous faut mettre à la réforme de l'ancien mobilier scolaire qui n'est plus utilisé et stocké aux ateliers municipaux.

L'article L. 3111-1 du CG3P reprend les dispositions de l'article L. 1311-1 du CGCT, qui indiquent que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Par conséquent, la collectivité territoriale devra, pour céder un bien de son domaine public, le mettre préalablement à la réforme.

Ce don à une école de Pepinster permettra d'équiper 2 ou 3 classes qui ont tout perdu.

Le conseil valide cette proposition de mise à la réforme afin de pouvoir effectuer ce don.

10. **Dénomination des rues et numérotation des constructions au lotissement "Baceda"**

Derrière la salle des fêtes en communication avec l'allée du Manoir et l'allée du Château, l'aménageur Loger va construire un lotissement de 14 maisons. Pour desservir celles-ci, 2 voiries vont être créées.

M. le Maire propose comme nom pour celle passant près de la glacière, "allée de la Glacière". Elle sera en double sens dès l'allée du Manoir et en sens unique vers l'allée du château.

Pour la branche Nord en double sens, il est proposé "allée de Baceda", nom d'origine du village de Bachy. A savoir qu'entre l'église et le château, au XVIIème siècle, existait un groupement d'habitations où maintenant 9 maisons seront construites.

Pour le chemin piétonnier reliant l'allée du Château au centre du village, il est proposé "sente de la glacière".

Le conseil valide cette proposition de M. le Maire.

11. **Aménagement de l'allée du château**

Pour mieux intégrer ce nouveau lotissement, il est souhaitable de le raccorder à l'ensemble du centre du village pour créer une communauté de vie entre l'école, les salles communales, l'église et la mairie. Un centre se dessine avec l'allée du Manoir et la rue de l'Egalité.

M. le maire propose d'aménager l'allée du château pour relier l'allée de la glacière en créant une portion de voirie, avec stationnements et trottoirs, reliant la sente du château.

Ces chemins pédestres dans le centre doivent pouvoir diminuer l'utilisation de la voiture.
De plus, 2 logements seront construits sur cette portion de voie : prolongation de l'allée de la glacière.
En réalisant la voirie de la sente du château avec la même entreprise que les VRD du lotissement de "Baceda" on optimise les coûts.

L'entreprise "Sade" nous a présenté un devis de 46582€, somme qui nous sera remboursée par la taxe d'aménagement payée par le lotisseur.

Le conseil valide cette proposition de M. le Maire.

12. **Ramassage scolaire hippomobile**

A ce jour, le ramassage scolaire hippomobile était organisé à titre expérimental et gratuit pour la commune. C'est le syndicat d'élevage des traits du nord qui prenait à sa charge tous les frais. Après cette expérience, il nous faut prendre la décision de la prolonger ou pas pour la rentrée 2021-2022. Naturellement dans ce cas on passerait à un modèle de transport de mobilité douce, rodé et sécurisé et on donnerait une utilité à une race de chevaux qui sans activité risque de disparaitre.

Le syndicat d'élevage du cheval trait du nord nous propose de reprendre ce modèle de transport pour un coût de 150 € par transport, donc 600€ / semaine. Au-delà du coût financier et de l'organisation à prévoir, cela mobilise un élu chaque matin et malheureusement les 150 enfants de l'école Brel ne peuvent pas tous en profiter.

Le conseil décide, au vu du coût et de l'organisation à mettre en place, de ne pas poursuivre ce ramassage scolaire.

13. **Subvention aux associations et personnes de Droit privé**

Vu la situation de confinement et les coûts supplémentaires que cela représente, l'augmentation du coût des assurances, le conseil valide la proposition de M. le Maire d'appliquer une légère hausse de leur subvention pour permettre l'animation du village.

Les associations de Bachy bénéficient aussi d'aides matérielles (prêt de la salle des fêtes, de bâtiment, du stade avec vestiaires…) et de contributions en nature (circulaires, tracts).

L'attribution de cette subvention est soumise à la présentation du bilan annuel.

14. **Retrait des communes de LIEZ et de GUIVRY du Siden-Sian (défense extérieure contre l'incendie)**

Le conseil donne son accord pour le retrait de ces communes du Siden-Sian (Noréade) pour la compétence "défense extérieure contre l'incendie", sans incidence sur le prix de notre cotisation à ce service.

15. **Retrait de la communauté de communes du Ternois du Siden-Sian**

Le conseil donne son accord pour le retrait de la communauté de communes du Ternois du Siden-Sian (Noréade) pour la compétence "assainissement non collectif", sans incidence sur le prix de notre cotisation à ce service.

16. **Retrait de la communauté d'Agglo de Valenciennes pour le territoire de Maing du Siden-Sian**

Le conseil donne son accord pour le retrait de la commune de Maing du Siden-Sian (Noréade) pour la compétence "Eau potable", sans incidence sur le prix de notre cotisation à ce service.

Bachy

Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

- Taxe foncière pour 2021, part “Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères”

La TEOM est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement, sans tenir compte de la quantité de déchets, ni de la composition, ni des ressources du foyer. Cette valeur est calculée par les services de l’Etat en fonction de la catégorie de l’immeuble et est réévaluée chaque année par les services fiscaux.

La TEOM correspond à cette valeur multipliée par le taux fixé par la communauté de communes, identique pour les 38 communes.

La CCPC, produit de la fusion de 6 entités, a unifié ce taux, précédemment de 19 % pour notre ancienne communauté de communes, et l’a fixé à 14,17 % en 2020, porté à 16,15 % en 2021.

La hausse d’environ 14,18 % de la TEOM 2021 provient de la réévaluation des bases (taux national) et de l’augmentation de 2% du taux de la CCPC justifiée par les dépenses supplémentaires entre 2020 et 2021 estimées à 1,3 millions d’euros : augmentation TGAP (taxe Etat sur les déchets ultimes, +200 000 €), renouvellement des marchés de gestion des déchèteries (+700 000€), augmentation du coût et tonnage du traitement des déchets, baisse du prix de revente des déchets triés (le marché est saturé).

A savoir : le traitement d’une tonne de déchets ultimes (sac) coûte 200 € et une tonne de déchets triés coûte 100 € à la CCPC.

- Carte d’accès déchetteries
Vous avez jusqu’au 31 octobre, demandez gratuitement en ligne votre carte d’accès aux déchetteries de la Pévèle Carembault (Genech, Orchies et Thumeries). Munissez-vous d’un justificatif de domicile de moins de 3 mois et demandez votre carte sur pevelecarembault.ecocito.com

Les cartes seront envoyées, par courrier, à partir du 6 décembre. Dès le 1er janvier 2022, la carte sera obligatoire pour pénétrer dans l’une des structures. Sans lui, les barrières ne s’ouvriront pas. Le dépôt des déchets reste gratuit pour les particuliers du territoire.

Un formulaire papier sera disponible pour les habitants qui ne disposent pas d’un accès Internet. Après le 31 octobre, la Pévèle Carembault ne sera plus en mesure de fournir la carte d’accès avant le 1er janvier 2022.

Pour toute question, contactez le service “Gestion des déchets” au 03 20 84 88 65.

- Vacances d’automne
Les inscriptions aux centres pour les enfants ont débuté le 20 septembre.
Le service jeunesse de la Pévèle Carembault prépare activement les accueils de loisirs des vacances d’automne. Les inscriptions se déroulent, en ligne sur le portail famille, du lundi 20 septembre au mercredi 6 octobre, dans la limite des places disponibles.

- Le marché
N’oubliez pas, la commune a mis en place depuis quelques années, un marché sous chapiteau au stade.
Un boucher et un primeur, présentant sa production toute proche, vous attendent chaque vendredi de 16h à 19 h.
Nous essayons de l’étoffer et sommes toujours à la recherche d’un poissonnier et, pourquoi pas d’un rôtisseur.

- Cadre de vie
Veillez à respecter notre environnement en vous débarrassant de vos déchets dans les contenants ad hoc, masques usagés, déjections canines et crottin de cheval, … Il en va de la propreté de notre commune.
Pensons aussi à nettoyer régulièrement le caniveau devant chez nous.

Les évènements à venir

- L’association Festy Bachy reprend ses activités :
Le dimanche 31 octobre c’est Halloween, rendez-vous 18h place de la Liberté.
Le samedi 6 novembre son festival rock.

- Repas des aînés
Les conditions sanitaires ne semblant pas encore complètement réunies, la municipalité a préféré reporter courant mars le repas offert aux aînés.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Teléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d’information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission : information - communication